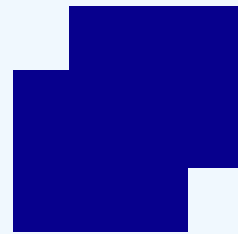


26 septembre 2025 _ ASSISES AFIGESE

Forum ***Valorisation de nos métiers***

Focus sur le Répertoire des métiers
territoriaux du CNFPT



**C'est quoi (pour vous) le
Répertoire des Métiers
Territoriaux (RMT) ?**

Un « répertoire » non exhaustif ...



Le répertoire **n'a pas vocation à être exhaustif**

- Vocation à être représentatif pour l'ensemble des collectivités territoriales
- Vocation à décrire les **METIERS** et non pas les emplois.
 - Donc nécessairement : grande différence entre l'approche cadrée, limitative du « RMT » et la plasticité, l'adaptabilité des organisations et l'évolution des emplois.

Métier / Emploi / Poste de travail



Métier

- Il se caractérise par **un ensemble homogène de technicités et de procédés opératoires** qui lui sont propres
- **Il regroupe plusieurs emplois présentant un socle d'activités et de compétences proches** et particulières à un champ professionnel
- **Il ne renvoie pas directement à une situation individuelle de travail et à un cadre organisationnel**

Emploi

- L'emploi relève **d'une maille intermédiaire entre le métier et le poste de travail**
- L'emploi correspond à une **spécialisation technique d'un métier**
- L'emploi est aussi **un regroupement de postes de travail**, présentant des activités similaires et dont les caractéristiques sont suffisamment proches pour pouvoir être occupées par un même individu

Poste de travail / Fiche de poste

- Il correspond à **une situation individuelle de travail dans une organisation donnée**
- Il s'agit de **l'ensemble des missions, des activités, des tâches, effectuées par un individu au sein d'un collectif de travail**
- Le poste de travail est décrit par **une fiche de poste individuelle et nominative** qui précise le cadre et les conditions de l'activité en situation de travail

- Ensemble des moyens et des missions (habilitations) confiées à un individu dont l'activité s'exerce dans certaines conditions

Les 27 Spécialités : une même nomenclature pour les formations et les métiers



6 Champs d'action publique locale (CAPL) Métiers :

Organisation et gestion des ressources / Inet

Social, santé publique / Inset Angers

Citoyenneté, éducation, culture et sport / Inset Nancy

Services techniques et environnementaux / Inset Montpellier

Aménagement et développement durable des territoires / Inset Dunkerque

Sécurité / DGADQF

Compétences transverses :

Labellisation

27 Spécialités

→ Ex., pour la CAPL « Organisation et gestion des ressources » : 8 spécialités :

- Pilotage
- Affaires Juridiques
- Gestion des RH
- Santé sécurité conditions de travail
- Finances (A5)
- Communication
- Informatique et SI
- Europe et International

→ Ex. : T3 « Appui à la gouvernance, management et pilotage des ressources + T3 E « Contrôle de gestion »

→ Ex. : Grandes mutations : TE, transition numérique..

Répartition des métiers / nomenclature CAPL



Répartition des métiers par Champs d'action publique locale (CAPL) et par Instituts CNFPT

Organisation et gestion des ressources / Inet

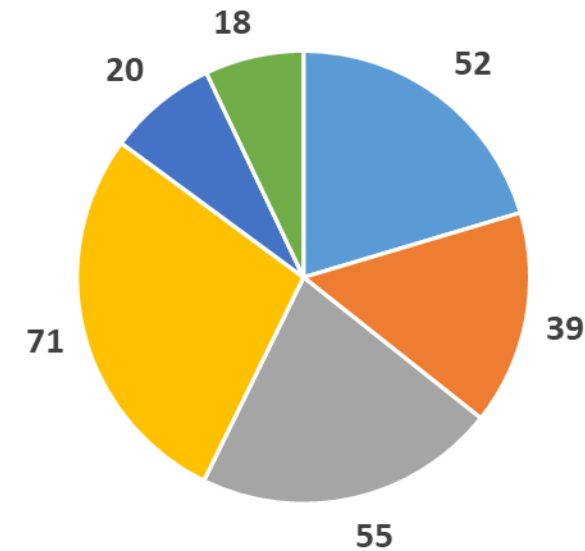
Social, santé publique / Inset Angers

Citoyenneté, éducation, culture et sport / Inset Nancy

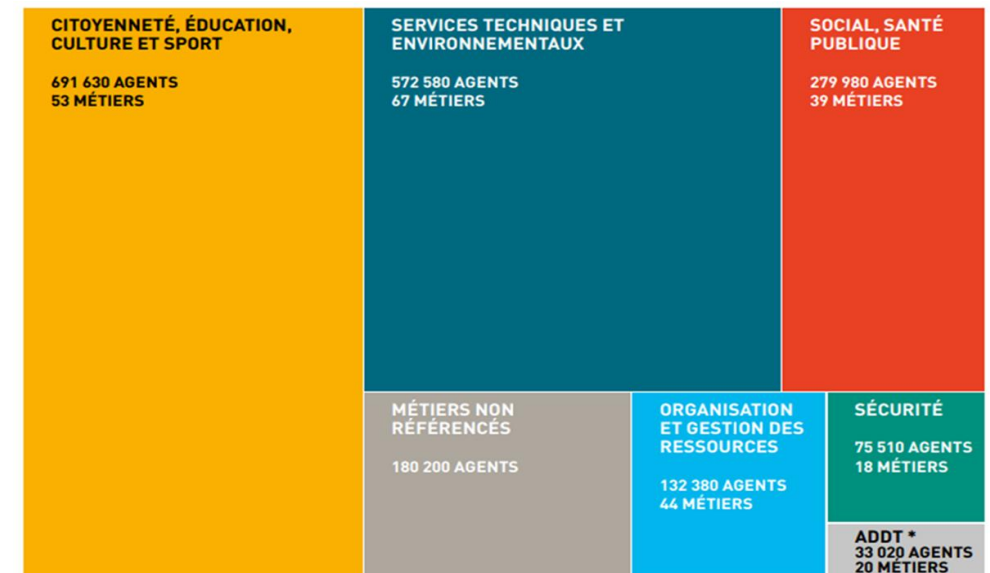
Services techniques et environnementaux / Inset Montpellier

Aménagement et développement durable des territoires / Inset Dunkerque

Sécurité / DGADQF



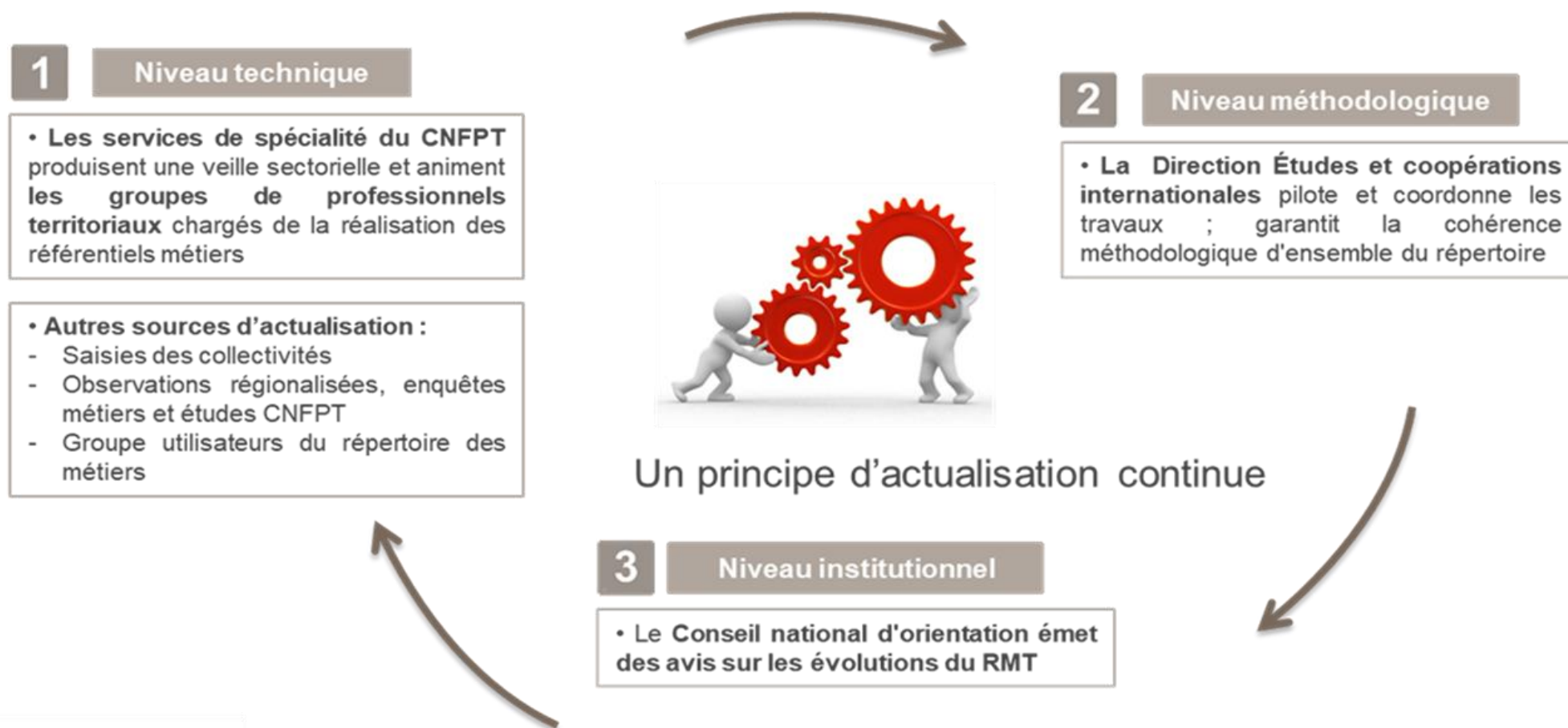
**243 fiches métiers et
12 fiches fonctions**

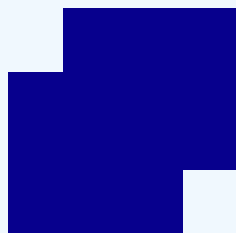


La double légitimité du répertoire



Légitimité technique et paritaire : Le RMT est placé sous l'égide du dialogue social





**Focus sur les fiches RMT
dans le champ des
finances et du contrôle de
gestion**

Les 8 fiches RMT« Finances et contrôle de gestion »



- Directeur ou Directrice financier
- Responsable de gestion budgétaire et financière
- Responsable de gestion comptable
- Coordonnateur ou coordonnatrice budgétaire et comptable
- Assistant ou assistante de gestion financière budgétaire ou comptable
- Régisseur ou Régisseuse de recettes

- Contrôleur ou contrôlease de gestion
- Auditeur ou auditrice interne

- CAPL « Organisation et gestion des ressources »
- Spécialités Finances A5
- 3 sous-spécialités :
 - Procédure budgétaire et comptable
 - Gestion et ingénierie financière
 - Fiscalité et optimisation des ressources

- Compétences Transverses»
- Spécialité T3 « Appui à la gouvernance, management et pilotage des ressources
 - T3 E « Contrôle de gestion »



<https://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/repertoire-metiers/specialite/details/A1>

2 référentiels métiers / 1 référentiel fonction

➤ La fiche **métier**

MÉTIER > DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER

CAPL - ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES
SPÉCIALITÉ - FINANCES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Définition	Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, est chargé de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Est, par ailleurs, le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'administration. Expert ou experte financier, il apporte conseil à sa hiérarchie dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire. Pilote la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage. Anime et coordonne les équipes placées sous son autorité.
Autres appellations	• Directeur ou directrice financier et comptable • Responsable du budget • Directeur ou directrice des affaires financières • Directeur ou directrice des finances • Responsable de la gestion financière et administrative
Correspondances avec les autres répertoires	• ROME - M1205 : <u>Direction administrative et financière</u> • RIME - FP2GBF04 : <u>CHARGE/CHARGE DU PILOTAGE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES</u> • FPH - 45C35 : <u>Directeur(trice) des finances (et contrôle de gestion)</u>
PROXIMITÉ ENTRE MÉTIERS	
Métiers proches	• Responsable de gestion comptable • Responsable de gestion budgétaire et financière
Métiers envisageables	• Directeur ou directrice général adjoint de collectivité ou d'établissement public • Contrôleur ou contrôleur de gestion • Auditeur ou auditrice interne • Responsable des affaires générales • Directeur ou directrice de la gestion locative • Chef ou cheffe de groupement
CONTEXTE D'EXERCICE	
Facteurs d'évolution	Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire • Réformes de l'État et changements réglementaires (lois de finances annuelles, loi de programmation des finances publiques, code de la commande publique, code de la propriété des personnes publiques) • Réformes fiscales et comptables, notamment la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics • Mixité des financements (entre personnes publiques, entre personnes publiques et privées) et diversification des sources de financement • Évolutions territoriales impactant les ressources de la collectivité (tissu socio-économique, risques environnementaux, etc.)

Fiche n° ASB/01

Centre national de la fonction publique territoriale

➤ La fiche **métier** à **tronc commun**

MÉTIER > ASSISTANT OU ASSISTANTE DE GESTION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE OU COMPTABLE

CAPL - ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES
SPÉCIALITÉ - FINANCES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Définition	Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes. Assure la relation avec les usagers, fournisseurs et fournisseuses, ou services utilisateurs
Autres appellations	• Agent de gestion financière • Agent de gestion budgétaire • Agent de gestion comptable
Métiers à tronc commun	• Assistant ou assistante de gestion administrative • Assistant ou assistante de gestion des ressources humaines
Correspondances avec les autres répertoires	• ROME - M1203 : <u>Comptabilité</u> • RIME - FP2ADM04 : <u>SECRÉTAIRE ASSISTANTE/SECRÉTAIRE ASSISTANT</u> • FPH - 45S20 : <u>Agent de gestion administrative</u>
PROXIMITÉ ENTRE MÉTIERS	
Métiers proches	• Chargé ou chargée de gestion locative
Métiers envisageables	• Coordonnateur ou coordonnatrice budgétaire et comptable • Secrétaire de mairie • Assistant ou assistante de direction
CONTEXTE D'EXERCICE	
Facteurs d'évolution	Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire • Évolutions réglementaires (marchés publics, règles comptables, statuts, etc.) • Mutations de l'environnement territorial et recomposition des administrations territoriales (fusions, mutualisations, communes nouvelles, etc.) • Finances vertes, finance soutenable Évolutions organisationnelles et managériales • Dématérialisation des procédures • Développement du contrôle interne et de la fiabilisation des procédures Évolutions techniques et technologiques • Développement de la e-administration et du recours à l'intelligence artificielle
Types d'employeurs et services d'affectation	• Région, département, structure intercommunale, commune • Généralement rattaché à la direction des affaires financières, ou à la direction des finances et marchés, ou à la direction générale. Exerce au sein du service comptabilité, finances et budget
Conditions d'exercice	Conditions générales • Possiblement affecté en réformant et garant des procédures dans les services opérationnels • Travail en bureau, déplacements dans les sites déconcentrés et organismes externes • Présence importante dans les directions et les services

Fiche n° ASB/05

Centre national de la fonction publique territoriale

➤ La fiche **référentiel** **fonction**

FONCTION > RÉGISSEUR OU RÉGISSEUSE DE RECETTES

CAPL - ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES
SPÉCIALITÉ - FINANCES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Définition	Effectue des opérations d'encaissement de recettes et/ou de paiement, pour le compte du comptable assignataire. Encaisse des recettes dès que le service a été rendu afin d'abonder rapidement la trésorerie de la collectivité. Il ou elle est obligatoirement assisté d'au moins un mandataire suppléant
CONTEXTE D'EXERCICE	
Facteurs d'évolution	Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire • Réforme de la responsabilité des gestionnaires publics • Généralisation de l'ouverture de comptes de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) Évolutions économiques, sociales, sociétales et environnementales • Exigence croissante des citoyens dans la rigueur et la transparence de la gestion des fonds publics Évolutions organisationnelles et managériales • Centralisation des régies en une seule régie centrale ; fermeture des régies dont l'activité est faible • Dématérialisation des procédures Évolutions techniques et technologiques • Évolution et élargissement des moyens de paiement et d'encaissement : paiement par carte bancaire en ligne, paiement par sms, chèque vacances, chèque emploi service, etc.
Conditions d'exercice	Conditions générales • Conditions régies par les articles R1567-3, 5-2 et 17 du CGCT et par l'instruction codificatrice N° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 et l'ordonnance N° 2022-408 du 23 mars 2022, relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics • Arrêté de nomination par le maire ou la mairesse, ou le président ou la présidente • Fonction soumise à un régime de responsabilité, notamment pécuniaire, similaire à celui du comptable public • Les régisseurs et régisseuses sont tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer la sécurité des fonds, valeurs, pièces justificatives et de tous documents comptables
ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES TECHNIQUES	
ACTIVITÉS • Encaissement des recettes réglées par les usagers de la collectivité • Versement et justification des sommes encaissées auprès du comptable public • Gestion des impayés • Tenue comptable de la régie de recettes • Tenue des documents réglementaires nécessaires au suivi de la régie	

Fiche n° ASB/06

Centre national de la fonction publique territoriale

La fiche métier



MÉTIER

DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER

CAPL - ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES
SPÉCIALITÉ - FINANCES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Définition	Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, est chargé de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Est, par ailleurs, le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'administration. Expert ou experte financier, il apporte conseil à sa hiérarchie dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire. Pilote la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage. Anime et coordonne les équipes placées sous son autorité.
Autres appellations	• Directeur ou directrice financier et comptable • Responsable du budget • Directeur ou directrice des affaires financières • Directeur ou directrice des finances • Responsable de la gestion financière et administrative
Correspondances avec les autres répertoires	• ROME - M1205 : <u>Direction administrative et financière</u> • RIME - FP2GBF04 : <u>CHARGÉE/CHARGÉ DU PILOTAGE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES</u> • FPH - 45C35 : <u>Directeur(trice) des finances (et contrôle de gestion)</u>

PROXIMITÉ ENTRE MÉTIERS

Métiers proches	• Responsable de gestion comptable • Responsable de gestion budgétaire et financière
Métiers envisageables	• Directeur ou directrice général adjoint de collectivité ou d'établissement public • Contrôleur ou contrôlease de gestion • Auditeur ou auditrice interne • Responsable des affaires générales • Directeur ou directrice de la gestion locative • Chef ou cheffe de groupement

CONTEXTE D'EXERCICE

Facteurs d'évolution	Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire • Réformes de l'État et changements réglementaires (lois de finances annuelles, loi de programmation des finances publiques, code de la commande publique, code de la propriété des personnes publiques) • Réformes fiscales et comptables, notamment la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics • Mixité des financements (entre personnes publiques, entre personnes publiques et privées) et diversification des sources de financement • Évolutions territoriales impactant les ressources de la collectivité (tissu socio-économique, risques environnementaux, etc.)
----------------------	---

Fiche n° AS/01

Centre national de la fonction publique territoriale

- Des informations générales de référencement et de définition du métier

Définition / Autres appellations

Correspondance avec les autres répertoires / proximité entre métiers

- Des indications sur l'exercice professionnel du métier :

- les facteurs d'évolution (4 sous catégories)
- Les types d'employeurs et services d'affectation
- les conditions d'exercice (générale/pénibilité/risques professionnels)
- les relations fonctionnelles
- les moyens techniques particuliers
- les éventuelles spécialisations du métier
- les correspondances statutaires

- Les activités constitutives du métier, compétences et savoirs associés:

- les activités principales
- les compétences associées (savoir-faire, savoirs généraux et socioprofessionnels)
- les activités spécifiques
- les activités transverses

La fiche référentiel Fonction

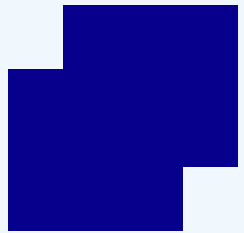


FONCTION > RÉGISSEUR OU RÉGISSEUSE DE RECETTES	
CAPL - ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES SPÉCIALITÉ - FINANCES	
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Définition	Effectue des opérations d'encaissement de recettes et/ou de paiement, pour le compte du comptable assignataire. Encaisse des recettes dès que le service a été rendu afin d'abonder rapidement la trésorerie de la collectivité. Il ou elle est obligatoirement assisté d'au moins un mandataire suppléant
CONTEXTE D'EXERCICE	
Facteurs d'évolution	Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire • Réforme de la responsabilité des gestionnaires publics • Généralisation de l'ouverture de comptes de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) Évolutions économiques, sociales, sociétales et environnementales • Exigence croissante des citoyens dans la rigueur et la transparence de la gestion des fonds publics Évolutions organisationnelles et managériales • Centralisation des régies en une seule régie centrale ; fermeture des régies dont l'activité est faible • Dématérialisation des procédures Évolutions techniques et technologiques • Évolution et élargissement des moyens de paiement et d'encaissement : paiement par carte bancaire en ligne, paiement par sms, chèque vacances, chèque emploi service, etc.
Conditions d'exercice	Conditions générales • Conditions régies par les articles R1617-3, 5-2 et 17 du CGCT et par l'instruction codificatrice N° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 et l'ordonnance N° 2022-408 du 23 mars 2022, relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics • Arrêté de nomination par le maire ou la mairesse, ou le président ou la présidente • Fonction soumise à un régime de responsabilité, notamment pécuniaire, similaire à celui du comptable public • Les régisseurs et régisseuses sont tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer la sécurité des fonds, valeurs, pièces justificatives et de tous documents comptables
ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES TECHNIQUES	
ACTIVITÉS › Encaissement des recettes réglées par les usagers de la collectivité › Versement et justification des sommes encaissées auprès du comptable public › Gestion des impayés › Tenue comptable de la régie de recettes › Tenue des documents réglementaires nécessaires au suivi de la régie	

Fiche n° ASA/08

Centre national de la fonction publique territoriale

- La fonction renvoie à **un rôle particulier dans une organisation** et *ne se confond pas, a priori, avec le métier exercé par l'agent*
- Elle est liée à l'organisation et s'inscrit dans une gestion collective, organisationnelle et managériale propre à chaque employeur
- Elle peut avoir un fondement réglementaire



**Quels usages ?
Quels enjeux ?**

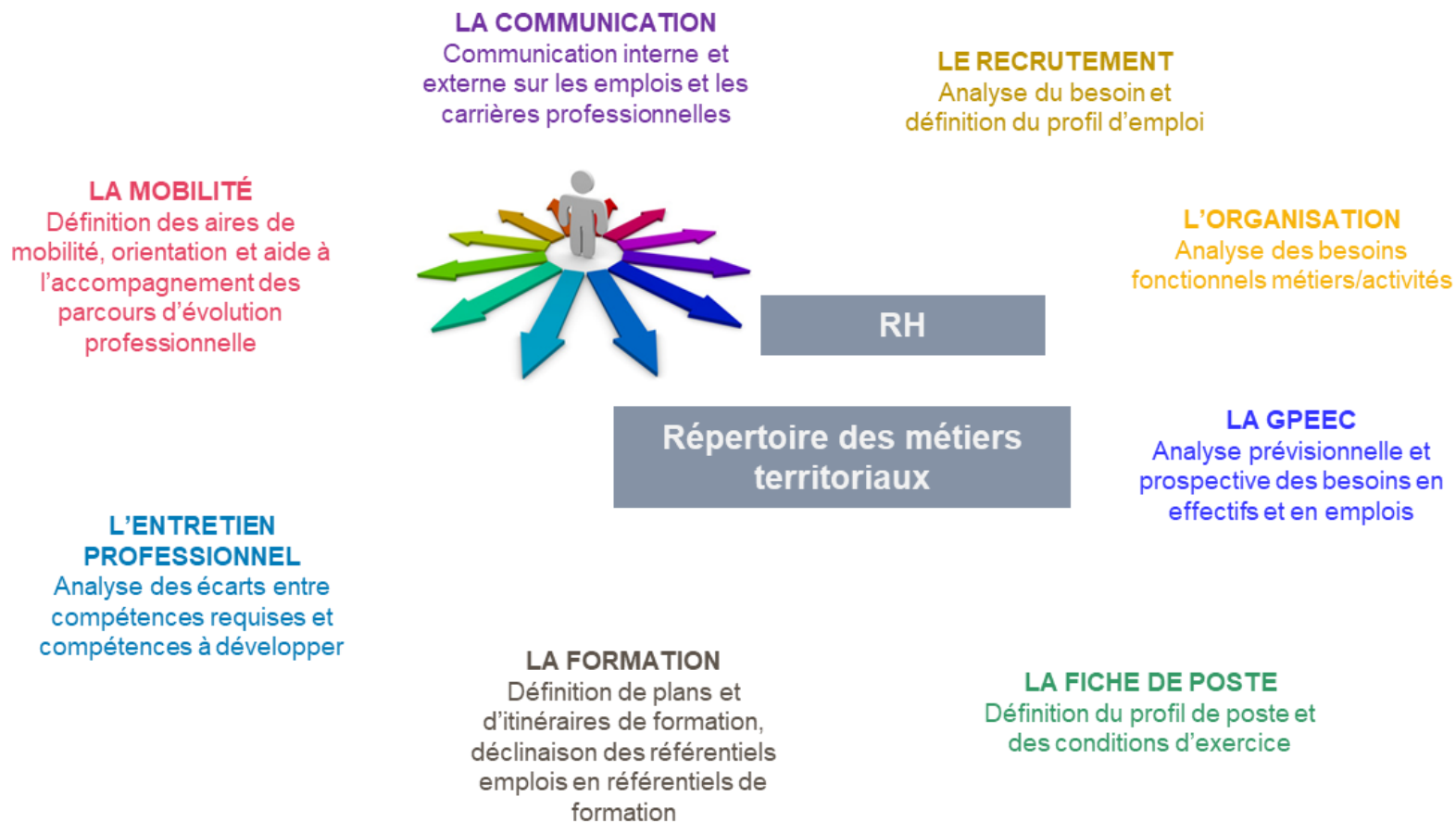


Un RMT ... un outil essentiellement destiné aux RH ?



Le répertoire n'a pas de portée réglementaire.

- Il complète la lecture des emplois publics territoriaux au côté d'une approche statutaire et organisationnelle.
- Principe de correspondance avec le statut.

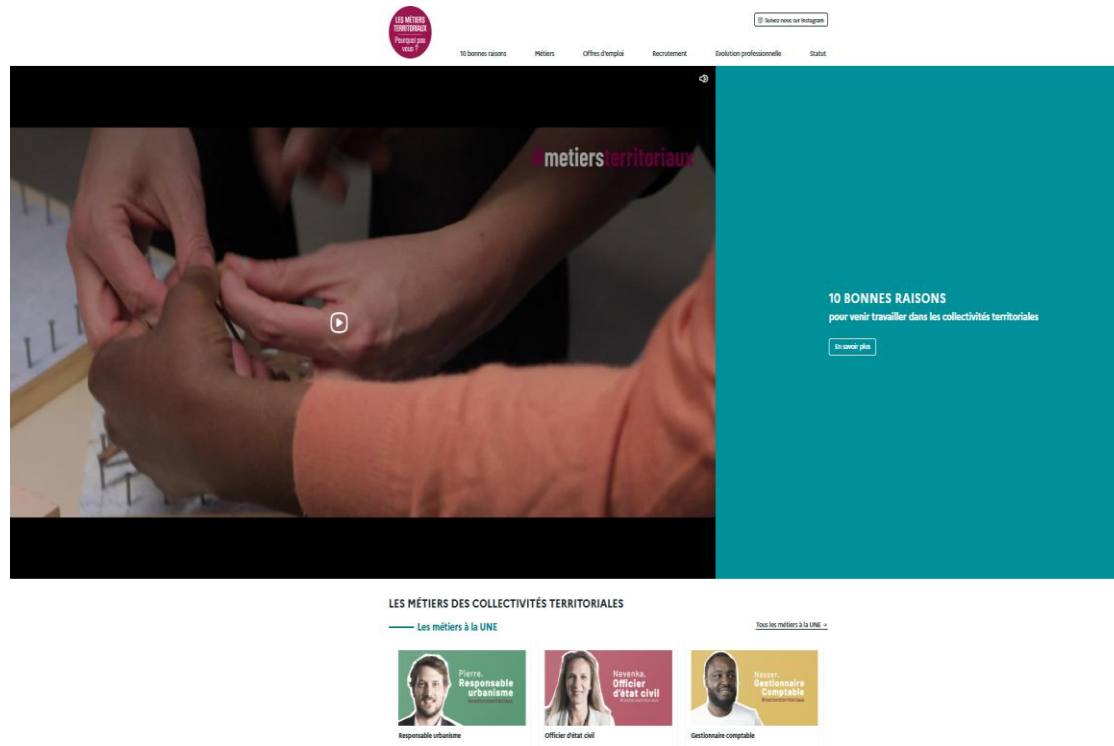


Enjeu de reconnaissance, valorisation, attractivité des métiers

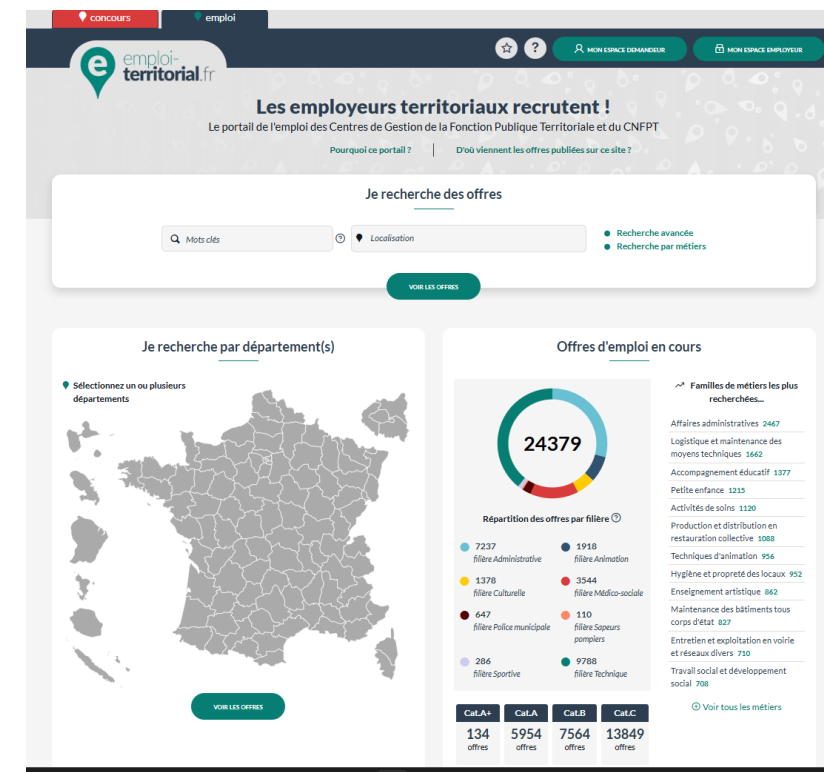
Ecosystème dans lequel s'inscrit le RMT

En complément du RMT :

<https://metiersterritoriaux.fr/>



<https://www.emploi-territorial.fr/>



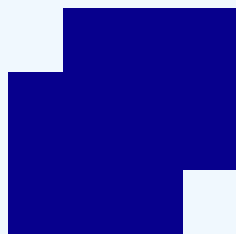
Le RMT aujourd'hui ... pour quels usages ?



**Et pour vous ... quels sont les enjeux de figurer
ou non au RMT ?**

Comment l'utilisez-vous ?

Quelles fonctionnalités aimeriez-vous y trouver ?



**Vos constats,
vos besoins dans les
champs de la **fiscalité** et
de la **gestion de la dette****



Quelles sont les collectivités concernées ?

Quels types d'organisations ?

Positionnement au sein des organisations et d'une direction des finances ?

Comment les « petites collectivités » gèrent-elles ces sujets ?



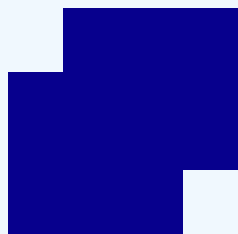
Fiscaliste

- **Quelles sont les missions et les activités d'un ou d'une fiscaliste ?**
- **En quoi sont-elles spécifiques ?**
- **Quelle est la formation la qualification nécessaire ?**
- **Quelles sont les compétences associées et les savoir-faire ?**
- **Quels sont aujourd'hui les difficultés rencontrées**
- **Les besoins ?**
- **Quelles sont les perspectives d'évolution ?**

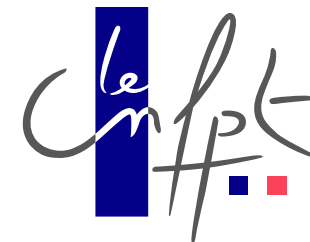


Gestionnaire de dette

- **Quelles sont les missions et les activités d'un ou d'une fiscaliste ?**
- **En quoi sont-elles spécifiques ?**
- **Quelle est la formation la qualification nécessaire ?**
- **Quelles sont les compétences associées et les savoir-faire ?**
- **Quels sont aujourd'hui les difficultés rencontrées**
- **Les besoins ?**
- **Quelles sont les perspectives d'évolution ?**



**Perspectives ...
Quelles suites ?**



**Merci de votre
participation !**